

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/11/23-09-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 23 novembre 2021, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Considérant qu'il est proposé, dans le cadre du vote du budget 2022, une enveloppe financière, attribuée à la FORMATION, répartie comme suit :

- HCC, EQS, et PRP sur subvention pour charges de service public, ressources de formation continue et apprentissage, et budget de fonctionnement et d'investissement y afférent ;
- Masse salariale, fonctionnement, investissement sur crédits loi ORE ;
- Masse salariale, fonctionnement, investissement sur crédits PIA ;
- Masse salariale, fonctionnement, investissement sur crédits CVEC ;
- FIP sur subvention pour charges de service public ;
- PEP sur subvention pour charges de service public et ORE ;

DECIDE :

OBJET : Budget 2022 : vote de l'enveloppe FORMATION

Le Conseil d'administration approuve la répartition de l'enveloppe FORMATION d'un montant global de 48 870,5 K€ dans le cadre du vote du Budget 2022 telle qu'annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée avec 30 voix pour et 1 voix contre.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 31

Fait à Marseille le 23 novembre 2021,


Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université





Répartition des crédits formation pour 2022

CA 23 novembre 2022

Les éléments constitutifs de l'enveloppe formation 2022

HCC, EQS et PRP sur subvention pour charges de service public, ressources de formation continue et apprentissage

Budget de fonctionnement et investissement sur subvention pour charges de service public, ressources de formation continue et apprentissage

Masse salariale, fonctionnement et investissement sur crédits loi ORE et réforme des études de santé 1^{er} cycle

Masse salariale, fonctionnement et investissement sur crédits PIA (AMPIRIC, TIGER, IDEAL, PARAPERF, DREAM-U, PANORAMA)

Masse salariale, fonctionnement et investissement sur crédits CVEC

Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) sur subvention pour charges de service public

Prime d'Engagement Pédagogique (PEP) sur subvention pour charges de service public et ORE

Proposition : 48 870,5 k€

HCC: Heures de Cours Complémentaire

EQS: Equivalences de Service

PRP: Primes de Responsabilités Pédagogiques